

172.220.143.8

**Règlement de prévoyance
pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes
de la caisse de prévoyance du Musée national suisse (MNS)¹
(RP-MNS)**

du 25 mai 2023 (État le 1^{er} janvier 2025)

Approuvé par le Conseil fédéral le 28 juin 2023

Entrée en vigueur: 1^{er} août 2023

RO 2023 352

¹ Ce R fait partie du contrat d'affiliation du 28 juin 2023 à la Caisse de prévoyance du MNS (FF 2023 1587; 2024 252, 2985). Le présent règlement est publié dans le RO et le RS uniquement sous forme de renvoi. Il peut être consulté à l'adresse suivante: <https://fedlex.data.admin.ch/eli/oc/2024/732> > Informations générales > Étendue de la publication > Publication sous la forme d'un renvoi.

